

Conseil communautaire

Du vendredi 21 février 2014 à 14h30

À la Maison de l'Intercommunalité

Compte rendu de séance

Etaient présents Mesdames et Messieurs : ARNAUD Hubert, BLANC Aimé, BORGRAEVE Laurence, BUISSON Pierre, CARLIOZ Chantal, CLEMENT-DIDIER Christiane, CLOT-GODARD Gérard, COCHE Catherine, FALCO Stéphane, GARCHERY Jean-François, GIRARD-CARRABIN Franck, GOUTTENoire Jean-Paul, MORETTI Pascale, REPELLIN Alain, RIVOIRE Pierre, TATIN Gabriel.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : ANDRE Michel, ARNAUD Michel, FAYOLLE Marie, ROCHAS Eric, SAUVAJON Gérard.
Monsieur GIRARD-CARRABIN Franck a été désigné secrétaire de séance.

- Présentation de l'action Acheter ici (site internet, outils de communication) menée dans le cadre du FISAC :

Claire Bourbonnaud, animatrice FISAC présente l'action « acheter ici, je m'y retrouve » et le site internet acheterici-vercors.com mis en place dans ce cadre. Le site permet aux entreprises inscrites de présenter leurs produits ou prestations ; actuellement figurent 37 portraits d'entreprises. Le site dévoile aussi les actualités et événements en cours et à venir. Un onglet promotions permet d'imprimer des coupons de réduction ou bons cadeaux utilisables chez les commerçants. Enfin un dernier onglet est consacré aux unions commerçantes et à la présentation de leurs diverses manifestations.

- Présentation de l'état d'avancement de la mission culture du CDDRA :

Sandrine Martinet chargée de mission culture du CDDRA expose les principales actions envisagées dans la suite de l'état des lieux réalisé en 2013 sur le territoire Royans Vercors qui s'est finalisé par une soirée de restitution à la Coupole à Villard-de-Lans le 27 septembre dernier. Parmi le plan d'actions préconisé pour les années à venir figure le portail culturel, site internet dont le but premier est de constituer un espace collaboratif pour les acteurs du territoire pour une mise en commun des actions et événements débouchant sur un calendrier des programmations culturelles.

Jean-Paul Gouttenoire constate la présence marquée des acteurs du Royans et regrette qu'il n'y ait pas d'avantage de représentation des acteurs du Vercors, en particulier que l'association du Clap ne soit pas incorporée dans le projet du cinéma.

Pascale Moretti souhaite connaître les éléments financiers de la programmation de ces actions.

Sandrine Martinet explique que ces éléments n'ont pas encore été validés par le comité de pilotage.

Christiane Clément-Didier demande qui va devoir porter les projets présentés.

Sandrine Martinet ajoute que la complexité de la situation réside dans le fait que pour porter ces projets les structures doivent être dotées d'une situation financière solide. Aujourd'hui avancer de la trésorerie reste possible si les associations se fédèrent. Ce travail reste encore à faire pour améliorer le développement des actions.

Chantal Carlioz rappelle que la demande initiale des acteurs était de travailler ensemble, de partager et de mettre en commun les informations et que notre rôle était de faire le trait d'union entre tous les acteurs.

Sandrine Martinet précise que les groupes de travail ont déjà permis de réunir de nombreux acteurs.

Gabriel Tatin confirme que ces 6 derniers mois de travail sur la mission culture, ont déjà permis de fédérer des acteurs.

Concernant les actions culturelles présentées à la dernière commission, Pascale Moretti s'interroge sur la validation des financements. En effet, elle précise que ces actions font apparaître des montages financiers avec participation de la CCMV alors que le conseil communautaire n'a pas validé ces points.

Pierre Buisson explique que cette la question repose une nouvelle fois la limite de la gouvernance du CDDRA, comme cela c'est déjà produit pour le poste d'appui administratif. Il rappelle que le budget 2014 de la CCMV ne prévoit que le financement du portail culturel, qui correspond à une action retenue et validée par la CCMV.

Chantal Carlioz ne trouve pas le rendu présenté en cohérence avec les préconisations apportées par Accolade lors de sa mission de diagnostic culturel et demande à ce qu'on n'engage pas les projets annoncés.

Pierre Buisson propose de faire un courrier auprès du chef de projet du CDDRA pour relater de la réflexion et le désaccord du conseil communautaire sur l'avancement de ce dossier et les choix proposés notamment en ce qui concerne les actions ou la communication.

1. Approbation du compte-rendu du conseil précédent.
2. Attribution du marché pour la réalisation d'un portail culturel à l'échelle du CDDRA et demande de subvention auprès de la Région

Le marché a été attribué à Montagne.net pour les lots :

- Le lot 2 – Socle technique et accompagnement pour le contenu du site pour un montant de 12 600 € HT.
- Le lot 3 – Hébergement et maintenance pour un montant de 500 € HT/an
- Le lot 1 Charte graphique a été déclaré infructueux.

- 3 . Formation-action de l'IMPL sur les enjeux et les leviers d'actions de l'économie de proximité menée à l'échelle du CDDRA :

L'animation de cette action sous maîtrise d'ouvrage CCMV étant réalisée par l'ARADEL, une convention définissant les modalités, le calendrier et le coût de 7 000 € TTC est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Une convention complémentaire doit être approuvée pour définir les participations des communautés de communes du CDDRA Royans Vercors selon le plan de financement suivant :

Intitulé action	Montant dépenses	CCPR	CCMV	CCV
Démarche IMPL	7 000 €	1 960 €	3 780 €	1 260 €

Chantal Carlioz s'interroge sur l'objectif de cette action car il existe déjà des études et elle souhaite savoir si cette démarche va aboutir à un plan d'action ou si ça ne sert qu'à former des techniciens.

Jean Paul Gouttenoire précise que cette action est organisée dans le volet économique du CDDRA et qu'elle sert à définir les actions concrètes qui devront être mises en place.

La CCMV a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette action puis validé la convention de formation-action avec l'ARADEL.

Une convention définissant les modalités de financement entre les trois communautés de communes du CDDRA sera établie.

- 4 . Demande de subvention pour l'animation du dispositif logement pour l'année 2014 auprès de la Région dans le cadre du CDDRA selon le plan de financement suivant :

Dans le cadre de l'animation du PLH une mission est confiée à la société Habitat et Développement sous forme d'un marché, comme pour les années précédentes la CCMV peut bénéficier d'une aide dans le cadre du CDDRA. Pour cette deuxième année le montant correspond à 40 % d'une dépense de 29 000 €. Cette aide est dégressive sur les trois premières années du contrat.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	MONTANTS TTC	FINANCEURS	
Animation du dispositif logement du 15 avril 2014 au 14 avril 2015	29 000 €	CDDRA Royans Vercors 40 %	11 600 €
		Autofinancement	17 400 €
		TOTAL	29 000 €
TOTAL	29 000 €	TOTAL	29 000 €

La demande de subvention auprès de la Région est approuvée.

5 . Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la réalisation d'un diagnostic agricole et la mise en place d'un observatoire agricole :

Une proposition a été établie par la Chambre d'agriculture pour l'actualisation du diagnostic agricole et la mise en place d'un observatoire agricole en partenariat avec les structures intervenant sur le territoire (APAP, FAI...). Cette prestation a été estimée à 17 000 € HT pour le travail initial de l'observatoire durant l'année 2014 ainsi que 4 361,50 €HT pour le travail d'étude préalable au PLU intercommunal dans le domaine agricole.

La convention avec la Chambre d'Agriculture est approuvée ainsi que la demande de subvention auprès de la Région au titre du PSADER et de l'Europe au titre du Leader.

6 . Demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général pour le Relais Assistantes Maternelles.

La demande de subvention est approuvée.

7 . Recrutements pour le service enfance jeunesse et renouvellement du contrat du psychologue du PAEJ :

Suite à la commission enfance jeunesse et au départ de la responsable du service et de la directrice d'Activ'ados, des propositions de profil de poste sont présentés.

Le contrat de psychologue du Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) arrive à échéance fin mars.

Il a été décidé de maintenir le poste de la psychologue du PAEJ pour une durée d'un an et de relancer l'appel à candidature.

8 . Convention d'adhésion à l'AURG pour l'année 2014 :

Lors du conseil du 5 octobre 2012, la CCMV avait validé l'adhésion à l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) pour l'accompagner dans l'actualisation de son projet de territoire.

En 2013, des discussions ont eu lieu entre les EPCI adhérentes et l'AURG afin de prendre en compte les nouvelles réalités de partenariat. Les nouvelles modalités mises en place permettent aux intercommunalités d'adhérer à l'AURG, l'adhésion versée prend en compte à la fois l'adhésion de la communauté de communes et également celle de ses communes membres. Pour l'année 2014, une nouvelle convention cadre est ainsi proposée à la CCMV par l'AURG avec une adhésion d'un montant de 17 243 € (19051 habitants DGF x 0,85 € + 150 € par commune membre).

Cette adhésion donne accès aux différentes ressources de l'AURG et permet de faire appel à son service ponctuellement sur ses différents champs d'expertise (habitat, déplacements, politiques foncières, ...). Des missions d'accompagnement peuvent également lui être confiées qui sont alors intégrées au programme partenarial annuel de l'agence et dont la participation se fait sous forme de subventions au programme annuel.

Pierre Buisson précise que l'adhésion prise en charge par la CCMV est valable pour chacune des communes membres et que pour les communes qui souhaiteraient solliciter les services de l'AURG, seuls les honoraires correspondants seraient à prendre en charge par la commune.

La convention avec l'AURG est approuvée pour l'année 2014.

Une trame détaillée du dossier de demande de valeur Scot pour le futur PLUi est présenté au conseil, il est demandé à chaque vice-président de faire leurs retours pour que le dossier finalisé puisse être préparé. Ce dossier sera à nouveau diffusé pour validation avant l'envoi en Préfecture.

9 . Attribution du marché d'études pour la faisabilité de la prise de compétence assainissement au niveau intercommunal.

Le point est reporté dans l'attente de l'audition des candidats.

10 . Demande de subvention pour les pionniers du Vercors :

Le maquis du Vercors est le plus connu de France auprès des jeunes. Les pionniers du Vercors ont donc choisi de travailler sur un site internet spécifique au Vercors résistant qui mette à disposition de tous et des jeunes d'abord mais également du public averti des informations fiables et à jour, sous une forme attractive. Ils se sont associés à l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble et à l'Union des troupes de montagne (FRESM) notamment pour la réalisation d'une exposition virtuelle sur le Vercors dans la deuxième guerre mondiale au sein du musée virtuel de la résistance de la Fondation de la résistance. Pour ce travail de mémoire réalisé, l'association des Pionniers du Vercors sollicite une subvention de 2 500 €.

La demande de subvention est approuvée à hauteur de 2 500 €.

11 . Questions diverses :

○ Commémorations :

Chantal Carlioz explique que l'organisation est un peu floue, que les communes ont pris à leur charge un certain nombre d'actions financièrement lourdes, que la CCMV prend en charge l'élaboration et l'impression de plaquettes informatives mais que le parc Naturel régional du Vercors qui s'était engagé dans des actions ne s'est à ce jour pas encore positionné.

Pierre Buisson ajoute qu'il est pour l'instant impossible de communiquer sur des dates qui changent en permanence. La multiplicité des acteurs et les impératifs protocolaires ajoutent à la complexité de la coordination.

Une prochaine réunion est programmée le 20 mars à 17h à la CCMV pour faire le point sur les initiatives communales.

○ Demande de subvention Vercors Traversées :

Pierre Buisson précise qu'une aide sur l'évènement hiver ne peut être prise en compte dans la mesure où l'arrivée est toujours sur la même commune. Par ailleurs, l'aide de la CCMV lui paraît pertinente au regard des communes concernées.

2 500 € sont attribués à l'unanimité par le Conseil Communautaire au titre de l'évènement en VTT.

○ Demande de subvention de l'association Aide Médicale et Développement :

Au regard de l'intérêt porté par les élus du conseil communautaire au projet de cette association, une subvention pour le montage d'un dispensaire d'un montant de 2 000 € est accordée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

○ Demandes de subventions des associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) pour l'organisation d'une conférence-débat sur le harcèlement dans les établissements scolaires :

Suite à des demandes de subvention faites par les associations de parents d'élèves auprès de chaque commune et auprès de la CCMV, il est proposé que la CCMV prenne en charge l'ensemble des subventions demandées et attribue une subvention de 400 € au titre des communes et de la CCMV, sous réserve que cette action soit menée en coordination avec le réseau santé.

○ Demande de subvention de la Maison pour Tous (MPT) :

Pierre Buisson rappelle qu'une subvention exceptionnelle avait été attribuée il y a deux ans et renouvelée l'année dernière dans le but de combler une partie du déficit de l'association. La précision avait été faite qu'elle ne pourrait plus être réitérée. Cette année la MPT suite à une nouvelle rupture conventionnelle demande à nouveau une subvention à titre exceptionnel pour l'année 2014 et de manière prévisionnelle pour 2015.

Certaines communes se sont déjà positionnées sur cette demande de la MPT et ne donneront pas de subvention à caractère exceptionnel en 2014.

Chantal Carlioz s'interroge sur le devenir de l'association si aucune aide supplémentaire n'est accordée.

Compte tenu du contexte budgétaire et des mesures de soutien déjà accordées par le passé, Pierre Buisson précise que la CCMV ne pourra pas accorder à nouveau une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2014, par contre les Communes pourront le faire si elles le souhaitent.

○ Situation de la Maison de l'Emploi (MDE) :

Jean-Paul Gouttenoire rappelle le contexte de la discussion. La Maison de l'Emploi est en difficultés pour finaliser son budget 2014 en prenant en compte la proposition de subvention faite par la commission économie de la CCMV à hauteur de 42 000 €.

L'association a proposé une réorganisation induisant la réduction des effectifs. La CCMV a proposé une mutualisation du premier accueil de la maison intercommunale en

reprenant à sa charge un poste à hauteur de 0,7 ETP. Il resterait donc au niveau de la MDE 1,25 ETP si la proposition faite aux salariés est acceptée.

Pierre Buisson s'interroge sur la procédure engagée par l'association sans concertation avec le personnel et regrette que le dialogue social n'ait pas eu lieu.

Chantal Carlioz souligne la faible représentativité des socioprofessionnels au sein du conseil d'administration de l'association.

Pierre Buisson propose, dans le cadre du travail du Fisac, de diffuser l'information auprès des unions de commerçants et d'artisans afin de relayer l'information sur les possibilités d'intégration du conseil d'administration de l'association pour les socioprofessionnels.

○ Retours des athlètes des JO de Sotchi :

Il est décidé d'insérer un encart dans le Dauphiné Libéré pour que la CCMV et Vercors Tourisme puisse remercier les athlètes qui ont défendu les couleurs du Vercors aux JO de Sotchi. Le coût de ce ¼ de page est de 3 400 € HT.

○ Information sur le recrutement d'un stagiaire pour travailler sur les déplacements et la mobilité.